



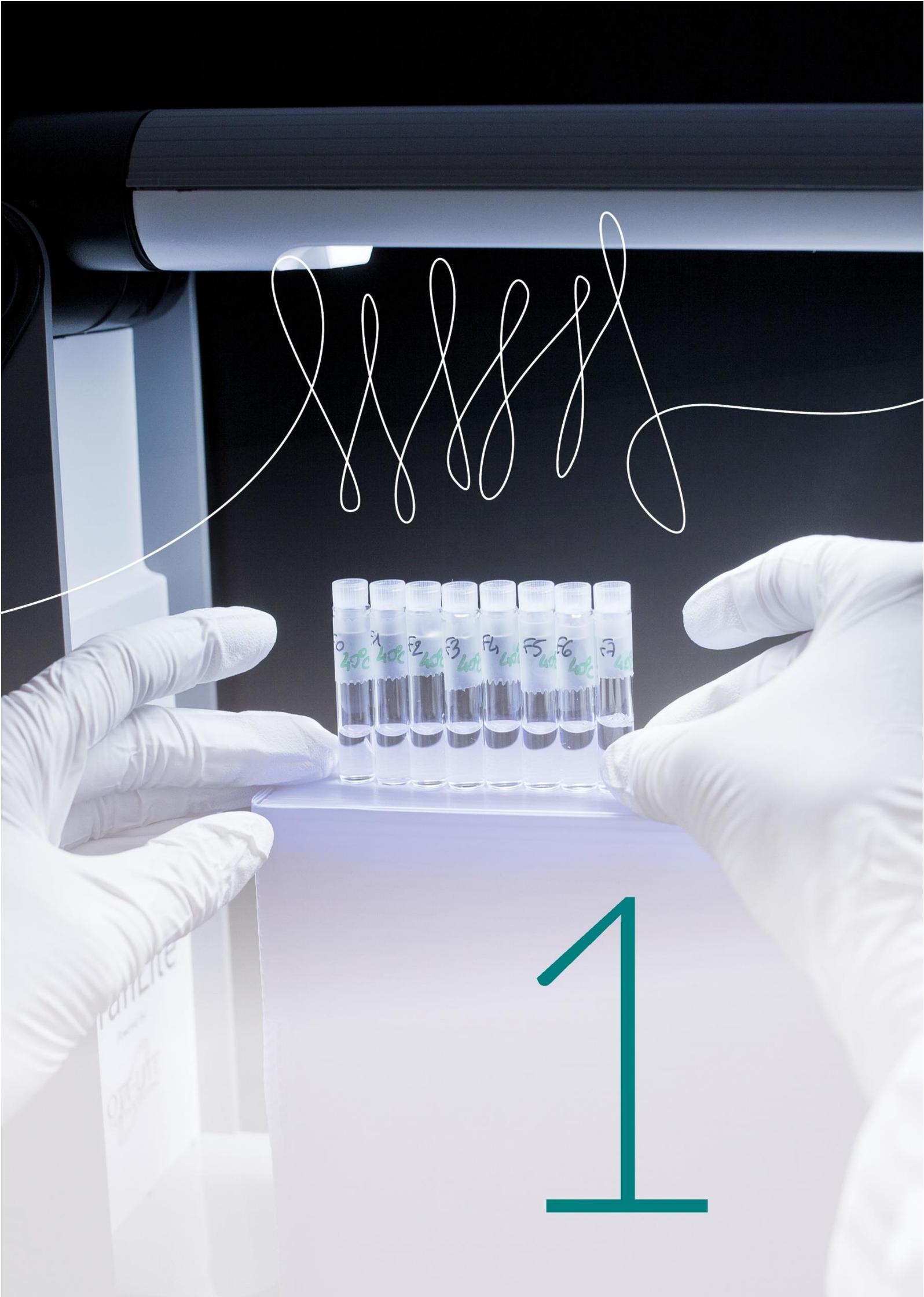
Rapport semestriel 2023



**Innovative
Medicine
for everyone
everywhere**

TABLE DES MATIERES

1	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	5
2	ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES	14
3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2023	41
4	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION	46



F0
40c
F1
40c
F2
40c
F3
40c
F4
40c
F5
40c
F6
40c
F7
40c

1

1

Chapitre 1

1	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	5
1.1	Eléments financiers synthétiques	5
1.2	Faits marquants du 1^{er} semestre 2023	7
1.3	Résultats financiers	8
1.3.1	Produits opérationnels	8
1.3.2	Les charges opérationnelles	9
1.3.3	Eléments de bilan	10
1.4	Risques et incertitudes concernant l'activité de la Société pour le deuxième semestre de l'exercice	11
1.5	Relations avec les parties liées	11

1 Rapport semestriel d'activité

1.1 Eléments financiers synthétiques

Le tableau ci-après résume les comptes semestriels consolidés condensés établis pour les périodes de 6 mois se terminant le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 :

<i>En milliers d'euros, comptes consolidés, normes IAS/IFRS</i>	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Produits opérationnels	3 901	10 418
Chiffre d'affaires	1 627	7 349
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	2 274	3 069
Charges d'exploitation hors dotations et reprises	(10 961)	(15 215)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(238)	(294)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(7 298)	(5 090)
Autres produits et charges opérationnels	0	11 199
RESULTAT OPERATIONNEL	(7 298)	6 108
Produits financiers	63	227
Charges financières	(2 155)	(1 605)
RESULTAT FINANCIER	(2 092)	(1 379)
RESULTAT AVANT IMPÔT	(9 389)	4 730
Charge d'impôt	(2)	(478)
RESULTAT NET	(9 392)	4 252

Les résultats de la Société au 30 juin 2023 se caractérisent par les principaux éléments suivants :

- **Un chiffre d'affaires** de 1,6 million d'euros qui provient essentiellement des accords de licences et de collaboration signés avec la société Tonghua Dongbao (THDB).
Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires intègre à hauteur de 1 million d'euros les prestations fournies par les équipes d'Adocia dans le cadre de la collaboration signée avec THDB sur le projet BioChaperone® Combo pour la conduite de trois études cliniques en Europe. Le chiffre d'affaires du semestre reflète également à hauteur de 0,5 million d'euros les revenus liés à l'étude de faisabilité en cours sur le projet AdOral®.
En 2022, sur la même période, le chiffre d'affaires avait été impacté à hauteur de 4,8 millions euros par l'encaissement en mai 2022 du paiement d'étape généré par le recrutement et le dosage du premier patient dans le programme de Phase 3 lancé avec BioChaperone® Lispro par THDB en Chine.
- **Des autres produits opérationnels courants** de 2,3 millions d'euros constitués du CIR (Crédit Impôt Recherche) à hauteur de 1,8 million d'euros en lien avec les dépenses de R&D réalisées par Adocia au cours des six premiers mois de l'exercice 2023 et de l'abandon de créance de 0,5 million d'euros de Bpifrance sur le programme Hinsbet initié en 2012 et abandonné.
- **Des charges opérationnelles** qui s'élèvent à 11,2 millions d'euros, en diminution de 4,3 millions d'euros par rapport aux six premiers mois de 2022. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des dépenses externes de R&D liées à des activités moins importantes sur les études précliniques et cliniques, notamment les études BioChaperone® Combo réalisées dans le cadre du contrat de collaboration avec THDB.

- **Des charges financières** de près de 2,1 millions d'euros liées essentiellement aux intérêts générés sur les emprunts (dont IPF pour 1,1 million d'euros) et à l'impact de la réévaluation à la juste valeur des OC1023 et OC1124 (0,6 million d'euros).
- **Une perte avant impôt** qui, compte tenu des éléments ci-dessus, s'élève à 9,4 millions d'euros comparé à un bénéfice de 4,3 millions d'euros l'an dernier sur la même période. A noter que le bénéfice réalisé sur le premier semestre 2022 prenait en compte des produits opérationnels non courants à hauteur de 11,2 millions d'euros liés exclusivement à la plus-value réalisée sur la vente du bâtiment du siège social d'Adocia en mars 2022.
- **Une position de trésorerie** de 12,1 millions d'euros au 30 juin 2023, comparée à 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette position inclut 4,3 millions d'euros reçus en février 2023 dans le cadre de la mobilisation du crédit d'impôt recherche 2022. A périmètre comparable, la consommation de trésorerie liée aux activités pour les six premiers mois de l'année s'élève à 10,7 millions d'euros, légèrement supérieure à celle de l'an dernier sur la même période (10,2 millions d'euros).
- **Les dettes financières nettes** (hors impacts IFRS 16 et instruments dérivés) s'élèvent à 19,6 millions d'euros à fin juin 2023 contre 24,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. La diminution des dettes de 4,6 millions d'euros sur le premier semestre provient essentiellement (i) du remboursement de l'échéance trimestrielle (mars) de l'emprunt IPF Partners compensée par les frais et intérêts liés au remboursement anticipé de la dette effectué début juillet, (ii) de la conversion (pour un montant de -3,7 millions d'euros à fin juin 2023) des obligations convertibles en actions dites « OC 1124 » émises par la Société en décembre 2022, (iii) du remboursement des échéances des emprunts PGE (Prêt Garanti par l'Etat ; -0,7 million d'euros) et (iv) de l'abandon de créance de 0,5 million d'euros de Bpifrance sur le programme Hinsbet initié en 2012 et abandonné.

Evènements post clôture :

En juillet 2023, Adocia a signé un accord avec Sanofi pour un contrat d'exclusivité sur M1Pram pour 10 millions d'euros, montant encaissé par la Société le 20 juillet 2023. Cet accord a permis de sécuriser une opération de financement de 10 millions d'euros constituée d'un placement privé de 5 millions d'euros souscrit notamment par Gérard Soula, Président du Conseil d'Administration d'Adocia, et Bpifrance, complétée par l'émission d'obligations convertibles souscrites par Vester Finance et des investisseurs européens pour un montant de 5 millions d'euros.

A la suite de ces accords, la Société a procédé début juillet au remboursement anticipé de son prêt auprès d'IPF Partners pour un montant de 10,2 millions d'euros incluant la totalité de la dette et les frais juridiques associés.

En date du 4 août 2023, un accord a été signé avec les prêteurs du PGE visant une franchise de remboursement des échéances en principal sur 12 mois à compter de cette date, générant ainsi une économie de 1,7 million d'euros.

Enfin, IPF Partners a exercé une partie des Bons de Souscription d'Actions à hauteur de 409 838 actions, pour laquelle la Société a reçu un montant de 1 million euros.

Par conséquent, depuis le 30 juin 2023, la société s'est désendettée de manière très significative. En effet, les dettes qui s'établissaient à fin décembre 2022 à 24,1 millions d'euros s'élèvent à la date du rapport semestriel à 5,4 millions d'euros (hors IFRS16 et dérivés).

1.2 Faits marquants du 1^{er} semestre 2023

Le premier semestre 2023 a été riche sur le plan des partenariats avec notamment la signature avec Sanofi d'un accord d'exclusivité sur M1Pram (combinaison d'une insuline prandiale et d'un analogue de l'amyline). En parallèle, la collaboration avec Tonghua Dongbao a poursuivi son cours, avec le déroulement de la Phase 3 de BioChaperone[®] Lispro (insuline ultra-rapide) et la finalisation de trois études de qualification pour BioChaperone[®] Combo (combinaison d'insulines basale et prandiale), ouvrant à une entrée directe en Phase 3. Une étude de faisabilité est actuellement en cours utilisant la plateforme technologique AdOral[®] sur le peptide d'un partenaire (non divulgué).

1

BIOCHAPERONE[®] LISPRO

Le partenaire d'Adocia en Chine, Tonghua Dongbao mène actuellement un programme pivotal de Phase 3 avec BioChaperone Lispro. Le programme clinique, entièrement financé par Tonghua Dongbao, porte sur plus de 1.300 patients diabétiques de type 1 et 2 recrutés dans plus de 100 centres à travers la Chine. Avec un premier patient dosé en mai 2022, ce programme de Phase 3 devrait aboutir en 2024. La dernière visite du dernier patient (LPLV) donnerait lieu à un paiement d'étape de 10 millions de dollars. Des paiements d'étapes de développement supplémentaires à hauteur de 20 millions de dollars sont encore prévus au contrat, ainsi que des redevances à deux chiffres sur les ventes futures.

BIOCHAPERONE[®] COMBO

En avril 2022, Tonghua Dongbao et Adocia ont initié 3 études cliniques en Europe (CT046 - 47 et 48) avec BioChaperone Combo, afin de qualifier les insulines de Tonghua Dongbao. La partie clinique de ces études est désormais terminée et les résultats sont actuellement en cours d'analyses. Les données obtenues devraient permettre à Tonghua Dongbao de déposer le dossier BioChaperone Combo à l'Agence du Médicament Chinoise (CDE) afin d'obtenir l'autorisation de démarrer un programme pivotal de Phase 3 en Chine. Le démarrage de la Phase 3 donnerait lieu au paiement de 10 millions de dollars à Adocia. Selon les termes de l'accord conclu, 40 millions de dollars supplémentaires de paiement d'étapes sont encore à attendre, ainsi qu'à des redevances à deux chiffres sur les ventes futures du produit en Chine et dans les autres territoires licenciés à Tonghua Dongbao.

M1PRAM

Sur le premier semestre 2023, des discussions ont été entamées avec Sanofi. Celles-ci ont mené à l'octroi de droits exclusifs de négociation d'un contrat de licence mondial pour M1Pram (et autres combinaisons insuline-pramlintide développées par Adocia). Cet accord s'est accompagné d'un versement de 10 millions d'euros le 20 juillet 2023. L'objectif est de conclure un accord de licence d'ici fin 2023.

M1Pram est la seule insuline développée à ce jour pour les personnes atteintes d'obésité et de diabète insulino-dépendant. Avec une perte de poids de -5,5 kg obtenue en 16 semaines chez les personnes ayant un diabète de type 1 et avec un IMC >30kg/m², M1Pram est le premier médicament à délivrer ce type de performance chez des patients sous insulinothérapie intensive. Un programme clinique de Phase 2b sur les personnes souffrant d'obésité et de diabète de type 1 est actuellement en préparation aux États-Unis.

THERAPIE CELLULAIRE : ADOSHELL[®] ISLETS

AdoShell[®] Islets est un biomatériau de synthèse immunoprotecteur contenant des îlots de Langerhans pour le traitement du diabète de type 1 par thérapie cellulaire. Les travaux précliniques réalisés lors du 1^{er} semestre 2023 ont permis de démontrer l'efficacité d'AdoShell Islets[®], ainsi qu'une excellente biocompatibilité et tolérance. Des résultats présentés au congrès de l'ADA (83rd Scientific Sessions of the American Diabetes Association) montrent qu'après une période d'implantation de 7 mois dans la cavité péritonéale du rat (modèles diabétiques immunocompétents), AdoShell[®] Islets contenant des îlots de rats a fait preuve d'une excellente tolérance, sans déclencher de réactions inflammatoires ou de fibrose. Notamment, aucune biodégradation ni pénétration de cellules immunitaires n'a été observée, ce qui renforce son potentiel en tant que solution inédite pour les patients souffrant de diabète de type 1.

Adocia travaille activement à l'initiation d'essais cliniques et prépare les interactions avec l'EMA (European Medicines Agency) afin de valider le plan de développement proposé. En parallèle, Adocia poursuit sa recherche de partenaires pour AdoShell®.

DELIVRANCE ORALE DE PEPTIDES : ADORAL®

En réponse à un besoin fort du marché pour de nouvelles formulations améliorant l'observance et la qualité de vie des patients, Adocia a développé AdOral. Cette plateforme technologique vise à augmenter l'absorption des peptides dans le tractus gastro-intestinal, en se basant sur une nouvelle famille d'activateurs de perméation.

Appliquée au semaglutide, la technologie AdOral augmente jusqu'à 5 fois sa biodisponibilité orale, en comparaison à la technologie de référence utilisée sur le produit Rybelsus® (semaglutide oral, Novo).

Ces résultats inédits obtenus ont permis d'initier des discussions avec plusieurs acteurs pouvant être intéressés par le marché des GLP-1 délivrés par voie orale.

La technologie innovante AdOral a par ailleurs été mise à l'étude sur le peptide d'un partenaire pharmaceutique, afin d'étudier la faisabilité d'une formulation orale. Cette étude pourrait mener à la conclusion d'un contrat de licence.

Gouvernance d'Adocia

Le 15 mai 2023, Adocia a annoncé la nomination d'Olivier Soula au poste de Directeur Général et le renouvellement de Gérard Soula dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Olivier Soula, PhD, MBA, co-fondateur d'Adocia, est co-auteur de plus de 40 brevets sur la délivrance de protéines et travaille depuis plus de 20 ans dans le domaine des formulations innovantes. Il a par ailleurs joué un rôle central dans la signature de nombreux partenariats. Olivier, dans son nouveau rôle de Directeur Général, avait pour premier objectif de signer un accord de partenariat sur M1Pram et de renégocier les accords de la société avec ses prêteurs.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2023 a ratifié la nomination de M. Mads Dall en tant qu'administrateur d'Adocia décidée par le conseil d'administration de la Société du 14 décembre 2022 et renouvelé son mandat pour une durée de 3 ans supplémentaires. Mads Dall est le PDG et fondateur de Dall & Company, société de développement commercial stratégique dans le domaine des sciences de la vie, basée à Copenhague. Mads a une grande expérience internationale de l'industrie du diabète et a travaillé avec des entreprises pharmaceutiques, biotechnologiques et MedTechs à des postes de direction, de conseil et de conseil d'administration.

1.3 Résultats financiers

1.3.1 Produits opérationnels

Le tableau suivant présente le détail des produits opérationnels pour chacune des périodes :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Chiffre d'affaires (a)	1 627	7 349
Contrat de recherche et de collaboration	1 466	2 453
Revenus des licences	161	4 896
Subvention, crédit d'impôt recherche et autres (b)	2 274	3 069
PRODUITS OPERATIONNELS (a) + (b)	3 901	10 418

Les produits opérationnels proviennent principalement des accords de collaboration et de licences ainsi que du financement public des dépenses de recherche. Au 30 juin 2023, ils s'élèvent à 3,9 millions d'euros comparé à 10,4 millions d'euros l'an dernier sur la même période.

Un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros qui provient essentiellement des accords de licences et de collaboration signés avec la société Tonghua Dongbao (THDB).

Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires intègre à hauteur de 1 million d'euros les prestations fournies par les équipes d'Adocia dans le cadre de la collaboration signée avec THDB sur le projet BioChaperone® Combo pour la conduite de trois études cliniques en Europe. Le chiffre d'affaires de ce semestre reflète également à hauteur de 0,5 million d'euros les revenus liés à l'étude de faisabilité en cours sur le projet AdOral®.

En 2022, sur la même période, le chiffre d'affaires avait été impacté à hauteur de 4,8 millions euros par l'encaissement en mai 2022 du paiement d'étape généré à la suite du recrutement et du dosage du premier patient dans le programme de Phase 3 lancé avec BioChaperone Lispro par THDB en Chine.

Les autres produits opérationnels sont constitués du Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève 1,8 million d'euros à fin juin 2023, comparée à 3,1 millions d'euros au 30 juin 2022. Sur le premier semestre 2023, ils comprennent également un abandon de créance de 0,5 million d'euros de Bpifrance sur le programme Hinsbet initié en 2021 et abandonné.

1.3.2 Les charges opérationnelles

Le tableau suivant présente le détail des charges opérationnelles par fonction pour chacune des périodes :

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Dépenses de recherche et de développement	(8 565)	(12 794)
Frais généraux	(2 634)	(2 715)
CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES	(11 199)	(15 509)

Les dépenses de recherche et développement comprennent essentiellement les frais de personnel affectés à la recherche et au développement, les coûts de sous-traitance (dont études précliniques et essais cliniques), les coûts de propriété intellectuelle, les achats de matériels (réactifs et autres consommables), de produits pharmaceutiques et autres matières premières.

Ces dépenses ont atteint 8,6 millions d'euros pour le premier semestre 2023, en baisse de 4,2 millions d'euros par rapport au premier semestre 2022. Cette variation s'explique principalement par une diminution des dépenses externes de R&D liée à la baisse des activités sur les études précliniques et cliniques, notamment les études BioChaperone® Combo réalisées dans le cadre du contrat de collaboration avec THDB. Ces dépenses de recherche et développement représentent 76% des charges opérationnelles au 30 juin 2023.

Les frais administratifs et frais généraux incluent les frais de personnel non affectés à la recherche et au développement ainsi que les coûts de prestation de services se rapportant à la gestion et au développement des affaires commerciales de la Société, et de sa filiale aux Etats-Unis.

Ils se sont élevés à 2,6 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 2,7 millions d'euros au 30 juin 2022. Cette baisse de 0,1 million d'euros s'explique essentiellement par la diminution des dépenses internes et notamment des charges de personnel, en lien avec la baisse des ETP sur la période concernée.

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles courantes par nature de dépenses, pour chacune des deux périodes :

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Achats consommés	(412)	(1 143)
Charges de personnel	(4 709)	(5 308)
Paievements en actions	(54)	(82)
Charges externes	(5 689)	(8 551)
Impôts et taxes	(96)	(130)
Dotations aux amortissements et provisions	(238)	(294)
CHARGES OPERATIONNELLES	(11 199)	(15 509)

Les achats consommés de matières, produits et fournitures s'élevèrent à 0,4 M€ contre 1,1 M€ au 30 juin 2022. Cette variation est liée à la baisse des activités de R&D engendrant une diminution de consommation de matières.

Les charges de personnel enregistrent une diminution entre les deux périodes, passant de 5,3 M€ sur la première moitié de l'année 2022 à 4,7 M€ en 2023. Les effectifs moyens sont passés de 109 Equivalents Temps Plein (ETP) à fin juin 2022 à 97 ETP au 30 juin 2023, soit une baisse de 11%.

Le poste paiements en actions de 0,1 million d'euros au 30 juin 2023 intègre essentiellement l'impact des plans mis en place les années précédentes, aucun nouveau plan n'ayant été attribué sur le premier semestre 2023. En application de la norme IFRS 2, ces charges correspondent à la juste valeur des instruments de capitaux attribués aux dirigeants et aux salariés. Ces éléments sont sans impact sur les comptes sociaux ni sur la trésorerie de la Société.

Les charges externes comprennent principalement les coûts des études précliniques, des essais cliniques, les dépenses de sous-traitance, les coûts de propriété intellectuelle, les honoraires et les frais généraux. Ces dépenses s'élevèrent à 5,7 millions d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 2,9 millions d'euros par rapport à la même période en 2022. Cette diminution est principalement liée à la fin des développements cliniques réalisés sur BC Combo dans le cadre de la collaboration avec THDB.

Les impôts et taxes s'établissent à 0,1 million d'euros au 30 juin 2023, à un niveau stable comparé à l'an passé.

Les dotations aux amortissements et provisions s'établissent à 0,2 million d'euros au 30 juin 2023. La baisse est essentiellement liée à la vente du bâtiment qui a eu lieu sur la fin du premier trimestre 2022.

1.3.3 Eléments de bilan

En milliers d'euros, comptes consolidés, normes IAS/IFRS	30/06/2023 (6 mois)	Exercice 2022 (12 mois)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 128	17 422
Total actif	21 000	30 613
Capitaux propres	(18 433)	(12 970)
Dettes financières	28 593	33 210

La Société affiche une situation de trésorerie au 30 juin 2023 de 12,1 millions d'euros à comparer à 17,4 millions d'euros au 1er janvier 2023.

Les capitaux propres consolidés passent de -13 millions d'euros au 1er janvier 2022 à -18,4 millions d'euros à fin juin 2023, la diminution correspond essentiellement au résultat déficitaire du premier semestre 2023.

Les dettes financières à fin juin 2023 s'élevèrent à 28,6 millions d'euros contre 33,2 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles sont constituées principalement de l'emprunt obligataire de 10,2 millions d'euros souscrit auprès d'IPF Fund II en 2019, de la dette locative conformément à l'IFRS 16 dans le cadre de l'opération de « sale and lease back » (7,1 millions d'euros), des PGE contractés auprès de la BPI, HSBC, BNP et LCL pour un montant total de 5,9 millions

d'euros et des emprunts obligataires convertible en actions souscrit en octobre 2021 et décembre 2022 auprès de Vester Finance (3,5 millions à la juste valeur selon l'IAS 32).

1.4 Risques et incertitudes concernant l'activité de la Société pour le deuxième semestre de l'exercice

1

Les facteurs de risques affectant la Société ont été mis à jour dans les paragraphes 3.4 et 3.3 respectivement des deux Amendements au document d'enregistrement universel relatif aux comptes clos le 31 décembre 2022, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), le 26 juillet 2023 et le 13 septembre 2023 (« Document d'Enregistrement Universel Amendé »). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le Document d'Enregistrement Universel Amendé, disponible sur le site internet de la Société.

1.5 Relations avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en note 23 du chapitre 4.1.5.4 du Document d'Enregistrement Universel Amendé.



Chapitre 2

2 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES	14
2.1 Comptes consolidés condensés	14
2.1.1 Bilan consolidé, IFRS	14
Actif IFRS	14
Passif et capitaux propres IFRS	15
2.1.2 Compte de résultat consolidé IFRS	15
2.1.3 Variation des capitaux propres IFRS	16
2.1.4 Tableau de flux de trésorerie IFRS	17
2.1.5 Analyse détaillée du BFR	17
2.2 Evènements postérieurs au 30 juin 2023	18
2.3 Faits marquants	18
2.4 Méthodes et principes comptables	20
2.4.1 Base de préparation des états financiers	20
2.4.2 Méthodes comptables	21
2.4.3 Utilisation de jugements et d'estimations	22
2.4.4 Principes de consolidation	23
2.5 Notes aux états financiers consolidés semestriels	23

2 Etats financiers semestriels condensés

2.1 Comptes consolidés condensés

2.1.1 Bilan consolidé, IFRS

Actif IFRS

En milliers d'euros	Notes	30/06/2023 (6 mois)	Exercice 2022 (12 mois)
Actif courant		16 640	26 260
Stocks		121	137
Clients et comptes rattachés	3	328	467
Impôts différés	2	0	0
Autres actifs courants	4	4 063	8 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	12 128	17 422
Ecart d'acquisition			0
Actif non courant		4 360	4 353
Autres immobilisations incorporelles		22	32
Terrains	1	0	0
Aménagements de terrain	1	(0)	(0)
Bâtiments et constructions	1	1 959	2 050
Matériel de Laboratoire	1	279	310
Autres immobilisations corporelles	1	535	492
Actifs financiers		1 566	1 469
TOTAL ACTIF		21 000	30 613

Passif et capitaux propres IFRS

En milliers d'euros	Notes	30/06/2023 (6 mois)	Exercice 2022 (12 mois)
Passif courant		27 886	25 077
Dettes financières court terme	7	18 073	15 671
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	6 550	6 414
Autres passifs courants	9	3 263	2 992
Passif non courant		11 547	18 506
Dettes financières long terme	7	10 519	17 539
Provisions à long terme	8	1 027	967
Autres passifs non courants		0	0
Capitaux propres	6	(18 433)	(12 970)
Capital social		975	873
Prime d'émission		2 047	86 123
Ecart de conversion du groupe		18	26
Réserves - part du groupe		(12 081)	(93 090)
Résultat - part du groupe		(9 392)	(6 901)
TOTAL PASSIF		21 000	30 613

2

2.1.2 Compte de résultat consolidé IFRS

En milliers d'euros	Notes	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Produits opérationnels		3 901	10 418
Chiffre d'affaires	11	1 627	7 349
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	12	2 274	3 069
Charges d'exploitation hors dotations et reprises	13-14	(10 961)	(15 215)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	15	(238)	(294)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(7 298)	(5 090)
Autres produits et charges opérationnels	1	0	11 199
RESULTAT OPERATIONNEL	10	(7 298)	6 108
Produits financiers		63	227
Charges financières		(2 155)	(1 605)
RESULTAT FINANCIER	16	(2 092)	(1 379)
RESULTAT AVANT IMPÔT		(9 389)	4 730
Charge d'impôt		(2)	(478)
RESULTAT NET		(9 392)	4 252
Résultat de base par action (€)	17	(1,0)	0,6
Résultat dilué par action (€)		(1,0)	0,5
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(9 392)	4 252
Ecart actuariel sur IFC		0	454
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		0	454
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		(9 392)	4 705

2.1.3 Variation des capitaux propres IFRS

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Montants	Primes liées au capital	Réserves	Autres éléments du résultat global (OCI)	Résultat de la période	Total Capitaux Propres
SOLDE AU 31/12/2022	8 726 317	872,632	86 123	(94 086)	1 022	(6 901)	(12 970)
Résultat de l'exercice 2023						(9 392)	(9 392)
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel					0		0
Résultat global de la période					0	(9 392)	(9 392)
Ecart de conversion				(9)			(9)
Affectation du résultat 2022				(6 901)		6 901	0
Augmentation de capital							0
Frais d'augmentation de capital							0
Conversion d'obligations en actions (OCA 1023 / OCA1124)	1 021 523	102	2 598	1 105			3 805
Emission d'actions gratuites et exercice d'instruments de capitaux propres (BSA/BSPCE)	900	0,1	(0,1)				0
Paiement fondé sur des actions				52			52
Contrat de liquidité - neutralisation des actions propres			56	24			80
Autres			(86 729)	86 729			0
Total des relations avec les actionnaires	1 022 423	102	(84 076)	81 000	0	6 901	3 928
SOLDE AU 30/06/2023	9 748 740	975	2 047	(13 086)	1 022	(9 392)	(18 433)

2

2.1.4 Tableau de flux de trésorerie IFRS

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Résultat net	(9 392)	4 252
Dotation nette aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	238	227
Plus ou moins-value de cession d'actifs immobilisés	0	(16 560)
Charges et produits calculés	3 206	7 410
Impôts versés	0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(5 947)	(4 672)
Coût de l'endettement financier net	(2 071)	(1 423)
Variation des produits constatés d'avance	(554)	3 041
Variation du BFR	5 288	(3 843)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	(3 285)	(6 896)
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(138)	(74)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	23 320
Variation d'actifs financiers non courants	(17)	(1 303)
Cession d'actifs financiers non courants	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(155)	21 942
Augmentation de capital	0	0
Nouveaux emprunts et avances remboursables	0	0
Remboursements d'emprunts et d'avances remboursables	(1 854)	(6 283)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(1 854)	(6 283)
VARIATION DE LA TRESORIE NETTE	(5 294)	8 764
Trésorerie d'ouverture	17 422	15 163
Trésorerie de clôture	12 128	23 926

2.1.5 Analyse détaillée du BFR

En milliers d'euros	Variation 2022/ 2023
Stock	16
Clients et comptes rattachés	139
Autres créances et avances	3 666
Charges constatées d'avance / autres créances	505
Fournisseurs et comptes rattachés	(136)
Autres dettes	(826)
VARIATION DU BFR	5 288

Composantes de la trésorerie nette consolidée analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	4 194	4 132
Disponibilités	7 934	13 289
TRESORERIE NETTE	12 128	17 422

2.2 Evènements postérieurs au 30 juin 2023

La société a procédé le 13 juillet 2023 au remboursement anticipé total de son prêt auprès d'IPF Partners pour un montant de 10,2 millions d'euros correspondant à la totalité de l'encours et des intérêts courus au titre de l'emprunt obligataire et les frais juridiques associés. Ce remboursement permet ainsi de libérer Adocia de tous les nantissements et sûretés qui étaient associés à cette dette.

En juillet 2023, Adocia a signé un accord avec Sanofi pour un contrat d'exclusivité sur M1Pram pour 10 millions d'euros, qui a été encaissé par la Société le 20 juillet 2023. Cet accord a permis de sécuriser une opération de financement de 10 millions d'euros composé de :

- 5 millions d'euros par l'émission de 1 101 320 actions ordinaires nouvelles dont la souscription a été réservée au bénéfice d'investisseurs, incluant notamment Bpifrance et Gérard Soula, à un prix par action de 4,54 euros correspondant à la moyenne des cours pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse, sans décote.
- 5 millions d'euros par l'émission d'obligations convertibles (OC0725) émises au bénéfice d'investisseurs européens dont Vester Finance.

Enfin, IPF Partners a exercé une partie des Bons de Souscription d'Actions à hauteur de 409 838 actions, pour laquelle la Société a reçu un montant de 1 million euros.

L'ensemble des obligations convertibles en actions émises par la Société dites « OC1023 » « OC1124 » et « OC0725 » ont été intégralement converties au 1^{er} septembre 2023. Ces conversions diminuent les dettes financières de la Société de 8 millions d'euros et impactent son capital social à hauteur de 171.000 euros.

Par conséquent, depuis le 30 juin 2023, la société s'est désendettée de manière très significative. En effet, les dettes qui s'établissaient à fin décembre 2022 à 24,1 millions s'élèvent, à la date du rapport semestriel, à 5,4 millions (hors IFRS16 et dérivés). Au 1^{er} septembre 2023, les dettes financières d'Adocia sont donc constituées principalement du PGE (Prêt Garanti par l'Etat) contracté auprès de Bpifrance, HSBC, BNP et LCL. Dans le cadre des discussions qui s'étaient engagées depuis la fin du mois de mars avec ses banquiers, la Société avait demandé un aménagement de la dette PGE. En date du 04 août 2023, un accord a été signé avec les prêteurs des PGE contractualisant une franchise de remboursement des échéances en principal sur 12 mois à compter de cette date, générant ainsi une économie de 1,7 million d'euros.

2.3 Faits marquants

Le premier semestre 2023 a été riche sur le plan des partenariats avec notamment la signature avec Sanofi d'un accord d'exclusivité sur M1Pram (combinaison d'une insuline prandiale et d'un analogue de l'amyline). En parallèle, la collaboration avec Tonghua Dongbao a poursuivi son cours, avec le déroulement de la Phase 3 de BioChaperone[®] Lispro (insuline ultra-rapide) et la finalisation de trois études de qualification pour BioChaperone[®] Combo (combinaison d'insulines basale et prandiale), ouvrant à une entrée directe en Phase 3. Une étude de faisabilité est actuellement en cours utilisant la plateforme technologique AdOral[®] sur le peptide d'un partenaire (non divulgué).

BIOCHAPERONE[®] LISPRO

Le partenaire d'Adocia en Chine, Tonghua Dongbao mène actuellement un programme pivotale de Phase 3 avec BioChaperone Lispro. Le programme clinique, entièrement financé par Tonghua Dongbao, porte sur plus de 1.300 patients diabétiques de type 1 et 2 recrutés dans plus de 100 centres à travers la Chine. Avec un premier patient dosé en mai 2022, ce programme de Phase 3 devrait aboutir en 2024. La dernière visite du dernier patient (LPLV) donnerait lieu à un paiement d'étape de 10 millions de dollars. Des paiements d'étapes de développement supplémentaires à hauteur de 20 millions de dollars sont encore prévus au contrat, ainsi que des redevances à deux chiffres sur les ventes futures.

BIOCHAPERONE® COMBO

En avril 2022, Tonghua Dongbao et Adocia ont initié 3 études cliniques en Europe (CT046 - 47 et 48) avec BioChaperone Combo, afin de qualifier les insulines de Tonghua Dongbao. La partie clinique de ces études est désormais terminée et les résultats sont actuellement en cours d'analyses. Les données obtenues devraient permettre à Tonghua Dongbao de déposer le dossier BioChaperone Combo à l'Agence du Médicament Chinoise (CDE) afin d'obtenir l'autorisation de démarrer un programme pivotale de Phase 3 en Chine. Le démarrage de la Phase 3 donnerait lieu au paiement de 10 millions de dollars à Adocia. Selon les termes de l'accord conclu, 40 millions de dollars supplémentaires de paiement d'étapes sont encore à attendre, ainsi qu'à des redevances à deux chiffres sur les ventes futures du produit en Chine et dans les autres territoires licenciés à Tonghua Dongbao.

M1PRAM

Sur le premier semestre 2023, des discussions ont été entamées avec Sanofi. Celles-ci ont mené à l'octroi de droits exclusifs de négociation d'un contrat de licence mondiale pour M1Pram (et autres combinaisons insuline-pramlintide développées par Adocia). Cet accord s'est accompagné d'un versement de 10 millions d'euros le 20 juillet 2023. L'objectif est de conclure un accord de licence d'ici fin 2023.

M1Pram est la seule insuline développée à ce jour pour les personnes atteintes d'obésité et de diabète insulino-dépendant. Avec une perte de poids de -5,5 kg obtenue en 16 semaines chez les personnes ayant un diabète de type 1 et avec un IMC >30kg/m², M1Pram est le premier médicament à délivrer ce type de performance chez des patients sous insulinothérapie intensive. Un programme clinique de Phase 2b sur les personnes souffrant d'obésité et de diabète de type 1 est actuellement en préparation aux Etats-Unis.

THERAPIE CELLULAIRE : ADOSHELL® ISLETS

AdoShell® Islets est un biomatériau de synthèse immunoprotecteur contenant des îlots de Langerhans pour le traitement du diabète de type 1 par thérapie cellulaire. Les travaux précliniques réalisés lors du 1^{er} semestre 2023 ont permis de démontrer l'efficacité d'AdoShell Islets®, ainsi qu'une excellente biocompatibilité et tolérance. Des résultats présentés au congrès de l'ADA (83rd Scientific Sessions of the American Diabetes Association) montrent qu'après une période d'implantation de 7 mois dans la cavité péritonéale du rat (modèles diabétiques immunocompétents), AdoShell® Islets contenant des îlots de rats a fait preuve d'une excellente tolérance, sans déclencher de réactions inflammatoires ou de fibrose. Notamment, aucune biodégradation ni pénétration de cellules immunitaires n'a été observée, ce qui renforce son potentiel en tant que solution inédite pour les patients souffrant de diabète de type 1.

Adocia travaille activement à l'initiation d'essais cliniques et prépare les interactions avec l'EMA (European Medicines Agency) afin de valider le plan de développement proposé. En parallèle, Adocia poursuit sa recherche de partenaires pour AdoShell®.

DELIVRANCE ORALE DE PEPTIDES : ADORAL®

En réponse à un besoin fort du marché pour de nouvelles formulations améliorant l'observance et la qualité de vie des patients, Adocia a développé AdOral. Cette plateforme technologique vise à augmenter l'absorption des peptides dans le tractus gastro-intestinal, en se basant sur une nouvelle famille d'activateurs de perméation.

Appliquée au semaglutide, la technologie AdOral augmente jusqu'à 5 fois sa biodisponibilité orale, en comparaison à la technologie de référence utilisée sur le produit Rybelsus® (semaglutide oral, Novo).

Ces résultats inédits obtenus ont permis d'initier des discussions avec plusieurs acteurs pouvant être intéressés par le marché des GLP-1 délivrés par voie orale.

La technologie innovante AdOral a par ailleurs été mise à l'étude sur le peptide d'un partenaire pharmaceutique, afin d'étudier la faisabilité d'une formulation orale. Cette étude pourrait mener à la conclusion d'un contrat de licence.

Gouvernance d'Adocia

Le 15 mai 2023, Adocia a annoncé la nomination d'Olivier Soula au poste de Directeur Général et le renouvellement de Gérard Soula dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Olivier Soula, PhD, MBA, co-fondateur d'Adocia, est co-auteur de plus de 40 brevets sur la délivrance de protéines et travaille depuis plus de 20 ans dans le domaine des formulations innovantes. Il a par ailleurs joué un rôle central dans la signature de nombreux partenariats. Olivier, dans son nouveau rôle de Directeur Général, avait pour premier objectif de signer un accord de partenariat sur M1Pram et de renégocier les accords de la société avec ses prêteurs.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2023 a ratifié la nomination de M. Mads Dall en tant qu'administrateur d'Adocia décidée par le conseil d'administration de la Société du 14 décembre 2022 et renouvelé son mandat pour une durée de 3 ans supplémentaires. Mads Dall est le PDG et fondateur de Dall & Company, société de développement commercial stratégique dans le domaine des sciences de la vie, basée à Copenhague. Mads a une grande expérience internationale de l'industrie du diabète et a travaillé avec des entreprises pharmaceutiques, biotechnologiques et MedTechs à des postes de direction, de conseil et de conseil d'administration.

2.4 Méthodes et principes comptables

2.4.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés du premier semestre 2023, arrêtés par le conseil d'administration du 14 septembre 2023 ont été préparés en conformité avec la norme internationale IAS34, « Information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués aux comptes consolidés semestriels condensés au 30 juin 2023 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2022 tels que décrits dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 et présentés au paragraphe 4.1.6 du Document d'Enregistrement Universel Amendé.

En juillet 2023, Adocia a signé un accord avec Sanofi pour un contrat d'exclusivité sur M1Pram pour 10 millions d'euros, montant encaissé par la Société le 20 juillet 2023. Cet accord a permis de sécuriser une opération de financement de 10 millions d'euros constituée d'un placement privé de 5 millions d'euros souscrit notamment par Gérard Soula, Président du Conseil d'Administration d'Adocia, et Bpifrance, complétée par l'émission d'obligations convertibles souscrites par Vester Finance et des investisseurs européens pour un montant de 5 millions d'euros.

A la suite de ces accords, la Société a procédé début juillet au remboursement anticipé de son prêt auprès d'IPF Partners pour un montant de 10,2 millions d'euros incluant la totalité de la dette et les frais juridiques associés.

En date du 04 août 2023, un accord a été signé avec les prêteurs du PGE (Prêt Garanti par l'Etat) visant une franchise de remboursement des échéances en principal sur 12 mois à compter de cette date, générant ainsi une économie de 1,7 million d'euros.

En date du 29 août 2023, IPF Partners a exercé une première partie des Bons de Souscription d'Actions à hauteur de 204 919 actions. La Société a reçu à ce titre un montant de 500 000 euros.

Par conséquent, depuis le 30 juin 2023, la société s'est désendettée de manière très significative. En effet, les dettes qui s'établissaient à fin décembre 2022 à 24,1 m€ s'élèvent à la date du rapport semestriel à 5,4 m€ (hors IFRS16 et dérivés).

A l'issue de l'ensemble de ces opérations, la Société dispose à fin août 2023 d'une trésorerie de près de 16 millions d'euros, comparé à 12,1 millions d'euros au 30 juin 2023 et considère que ses ressources lui permettent de financer ses activités jusqu'à fin juin 2024. Sans nouvelle entrée financière, ce niveau de trésorerie n'est pas suffisant pour permettre à la Société de faire face à ses obligations au cours des 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels condensés : la Société estime que le montant net des liquidités supplémentaires nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois est d'environ 3,5 millions d'euros.

Pour étendre cet horizon de trésorerie au-delà de juin 2024, la Société envisage les potentielles sources de financement décrites ci-après :

- Les Bons de Souscription d'Actions restants à IPF Partners, qui représentent 840 162 actions, peuvent être exercés par IPF Partners jusqu'en octobre 2026 en contrepartie d'un versement à la Société d'un montant total de 2 millions d'euros.
- La Société dispose de 2 partenariats, l'un avec Tonghua Dongbao et l'autre avec Sanofi, qui sont susceptibles de générer des revenus probables sur la période :
 - L'accord signé avec Sanofi est une première étape. L'objectif est de signer un accord de partenariat mondial sur le développement, la production et la commercialisation de M1Pram, ce qui permettrait de renforcer significativement la position de trésorerie de la Société ; et
 - Dans le cadre du partenariat conclu avec Tonghua Dongbao (« **THDB** ») sur BioChaperone® Lispro et BioChaperone® Combo en 2018, la Société est éligible à recevoir 80 millions de dollars de paiement d'étape, dont 20 millions de dollars attendus à partir du deuxième trimestre 2024 : la fin de la phase 3 en cours sur BioChaperone® Lispro devrait générer un paiement d'étape de 10 millions de dollars (non conditionné aux résultats obtenus) et l'entrée en phase 3 de BioChaperone® Combo devrait quant à lui générer un paiement d'étape de 10 millions de dollars.
- La Société entend poursuivre le développement de ses autres plateformes technologiques : AdoShell® Islets, AdOral® et AdoGel® pour lesquelles des études de faisabilité sont en cours ou au stade de négociation. L'objectif de ces études est de déboucher sur la signature de partenariat. Sans financement de partenaire, le développement serait soit arrêté soit poursuivi *à minima*. Des actions de réduction des dépenses opérationnelles de la Société seraient également alors entreprises.

En conséquence, au cours des douze prochains mois, la Société a des raisons de penser que d'autres financements supplémentaires (nouveaux partenariats, nouvelles levées de fonds, ...) sont susceptibles d'être obtenus bien que les probabilités dépendent de facteurs indépendants du contrôle de la société.

Le management travaille activement sur l'ensemble de ces sources de financement en parallèle et reste confiant sur ses chances de pouvoir étendre son horizon de trésorerie.

Si l'une des potentielles sources de financement décrites ci-dessus ne se réalisaient pas, cela affecterait les capacités de la Société à atteindre certains de ces objectifs, voire ses capacités à poursuivre son activité.

Ainsi, l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue.

2.4.2 Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2023 :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2023

- Amendements à IAS 1 – informations à fournir sur les méthodes comptables, publiés par IASB en février 2021,
- Amendements à IAS 8 – définition des estimations comptables, publiés par l'IASB en février 2021,
- Amendements à IAS 12 – impôts différés liés aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique,
- Amendements à l'IAS 12 - réforme fiscale internationale - Règles types du deuxième pilier,
- IFRS 17 – contrat d'assurance,
- Amendements à IFRS 17- Contrats d'assurance : Application initiale des normes IFRS17 et IFRS9 - informations comparatives.

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Normes, amendements de normes et interprétations non encore adoptés par la Société

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations significatifs, adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui est en vigueur après le 30 juin 2023.

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB, qui rentreront en vigueur postérieurement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et dont le processus d'adoption par l'Union Européenne est en cours sont présentés ci-après :

- Amendements à IAS 1 – classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publiés par l'IASB en janvier et juillet 2020 (a),
- Amendements à IAS 1 – passifs non courant avec des covenants (a),
- Amendements à IAS 16 – contrats de location : passif de location dans le cadre d'une cession-bail (a) ;
- Amendements à IAS 7 - État des flux de trésorerie et l'IFRS 7, instruments financiers : Informations à fournir dans le cadre d'accords de financement avec les fournisseurs (a).

(a) applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Société est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

2.4.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2022. Ces hypothèses relèvent notamment d'IFRS 16 (opération de « sale and lease back »), d'IFRS 2 (« paiement fondé sur des actions ») et d'IFRS 15 (« Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ») et des IAS 32 & IFRS 9 (traitement des obligations convertibles en actions).

2.4.4 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont Adocia détient directement ou indirectement le contrôle. Le contrôle est apprécié, conformément à IFRS 10, sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements variables et le lien entre pouvoir et ces rendements.

En mars 2015, la Société a créé une filiale dénommée Adocia Inc. détenue à 100% et consolidée à fin juin 2023 par intégration globale.

L'entrée de la filiale Adocia Inc. dans le périmètre de consolidation est effective à la date de création. Ses produits et charges sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de création.

Toutes les transactions entre la filiale Adocia Inc. et la Société ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Les états financiers de la Société sont établis en euros qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société mère et de sa filiale.

La méthode utilisée par la Société est celle du taux de clôture. Elle consiste ainsi à convertir les postes du bilan au taux de clôture et les éléments du résultat au taux moyen de l'exercice ; les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

2

2.5 Notes aux états financiers consolidés semestriels

NOTE 1	Immobilisations corporelles et financières
NOTE 2	Compléments d'information relatifs aux impôts différés
NOTE 3	Créances clients
NOTE 4	Autres actifs courants
NOTE 5	Classement et juste valeur des actifs financiers
NOTE 6	Capitaux propres
NOTE 7	Dettes financières
NOTE 8	Provisions
NOTE 9	Fournisseurs et autres passifs courants
NOTE 10	Résultat opérationnel
NOTE 11	Chiffre d'affaires
NOTE 12	Autres revenus
NOTE 13	Autres achats et charges externes
NOTE 14	Charges de personnel
NOTE 15	Amortissements et pertes de valeur
NOTE 16	Résultat financier
NOTE 17	Résultat par action
NOTE 18	Parties liées et rémunération des mandataires sociaux
NOTE 19	Engagements hors bilan

NOTE 1 Immobilisations corporelles et financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisition / Dotation	Cession / Reprise	30/06/2023
Terrain	(0)			(0)
Aménagement de terrain	0			0
Construction (droit utilisation IFRS 16 lease back)	2 050			2 050
Matériel de laboratoire	3 870	22	(1)	3 891
Agencement et installations	665	110	0	775
Mobilier Matériel de bureau	1 633	3	0	1 637
VALEUR COMPTABLE BRUTE	8 218	135	(1)	8 352
Terrain	0			0
Aménagement de terrain	0	0		0
Construction (droit utilisation IFRS 16 lease back)	(0)	91		91
Matériel de laboratoire	3 560	53	(1)	3 612
Agencement et installations	266	33	0	299
Mobilier Matériel de bureau	1 536	37		1 573
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	5 361	215	(1)	5 576
Terrain	(0)	0	0	(0)
Aménagement de terrain	0	0	0	0
Construction (droit utilisation IFRS 16 lease back)	2 050	(91)	0	1 959
Matériel de laboratoire	310	(32)	0	279
Agencement et installations	397	77	0	474
Mobilier Matériel de bureau	95	(34)	0	61
VALEUR COMPTABLE NETTE	2 853	(80)	0	2 772

Les immobilisations corporelles nettes sont stables entre décembre 2022 et juin 2023.

Dans un contexte immobilier favorable, Adocia a procédé le 28 mars 2022 à une opération de cession-bail (ou sale and leaseback) sur les locaux de son siège du 115 rue Lacassagne (Lyon). La vente du bâtiment pour un montant de 23,3 millions dans le cadre d'une opération de cession-bail a permis à Adocia de soutenir sa croissance tout en sécurisant son occupation sur son site historique. En effet, il s'agit d'un contrat de location portant sur une longue durée de 12 ans ferme (renouvelable pour une période de 9 ans) sans option d'achat. La cession du bâtiment s'est traduite par un encaissement net de 18,9 millions d'euros (après remboursement des emprunts).

Au 31 décembre 2021, conformément à la norme IFRS 5, la valeur nette comptable des actifs (6,9 M€) avait été reclassée comme « détenue en vue de la vente » parmi les éléments courants, dans une sous-rubrique distincte. Suite à la vente réalisée en mars 2022, ces actifs ont été intégralement sortis.

L'application des normes IFRS 16 et IFRS 5 pour l'opération de Sale and Leaseback a été décrite dans la partie 4.1.5.3 « méthodes et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes » du Document d'Enregistrement Universel Amendé.

Au 30 juin 2023, le droit d'utilisation représentatif de la quote-part de la valeur du bien dont Adocia conserve le contrôle à travers son contrat de location est évalué à 2 millions d'euros. Le droit d'utilisation est amorti au prorata temporis sur la durée du contrat (12 ans), à hauteur de 229 K€ à fin juin 2023.

Les retraitements IFRS 16 au 30 juin 2023 impliquent notamment la prise en compte des impacts résultat net (neutralisation des loyers, constatation de dotations aux amortissements et de charges d'intérêts). Pour mémoire, le loyer annuel fixe est de 1 million d'euros.

Les actifs financiers s'élèvent à 1,6 million d'euros au 30 juin 2023. Le poste se compose essentiellement des garanties apportées dans le cadre de l'opération de cession-bail (caution de 3 mois de loyer et dépôt de garantie à première demande pour un montant total de 1,3 million d'euros).

NOTE 2 Compléments d'information relatifs aux impôts différés

La Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber son déficit cumulé. Dès lors, aucun actif d'impôt différé relatif à ces déficits n'a été reconnu.

Pour rappel, le montant des déficits fiscaux reportable au 30 juin 2023, s'élève à 196 millions d'euros. Ce report déficitaire n'est pas limité dans le temps.

NOTE 3 Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023	31/12/2022
Créances clients brutes	328	467
Dépréciation		
VALEUR NETTE TOTALE	328	467

2

NOTE 4 Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023	31/12/2022
Crédit d'impôt recherche	2 366	5 914
Créances de TVA	843	889
Fournisseurs débiteurs	105	183
Charges constatées d'avance	688	1 194
Divers	60	55
VALEUR NETTE TOTALE	4 063	8 234

L'intégralité des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Elle comptabilise ainsi en créance en fin de période le montant du crédit d'impôt calculé sur les dépenses éligibles de la période en cours. Au 30 juin 2023, la créance de Crédit d'Impôt Recherche (CIR), calculée sur les dépenses de recherche et développement encourues au premier semestre 2023, s'élève à 1,8 millions d'euros. Le CIR 2022, d'un montant de 5,9 millions d'euros, a été encaissé partiellement sur le premier semestre 2023 à hauteur de 5,3 millions d'euros dans le cadre d'un préfinancement par la BNP. Au 30 juin 2023, il reste donc 0,6 million d'euros à recevoir. Le solde du CIR 2022 a été encaissé début septembre 2023.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des dépenses courantes. La baisse du poste s'explique principalement par l'avancement des études cliniques sur le projet BC Combo qui arrivent à leurs fins ; dans le cadre de la collaboration avec THDB.

Le poste « Divers » comprend les créances sociales et autres créateurs divers.

Note 5 Classement et juste valeur des actifs financiers

Les seuls actifs financiers à la juste valeur sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, composés de FCP, comptes à terme cotés sur un marché actif et compte rémunéré : ils constituent ainsi des actifs financiers à la juste valeur de niveau 1.

Note 6 Capitaux propres**Capital social**

La Société a été créée le 22 décembre 2005. Le capital de l'intégralité des actions émises a été libéré. La Société détient des actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité.

Suite à l'introduction en bourse, les actions de préférence ont été converties en actions ordinaires et les BSA Ratchet sont devenus caduques. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital de la Société depuis le 30 juin 2021.

	Nombre d'actions (*)	dont actions ordinaires	dont actions de préférence - cat. A	dont actions de préférence - cat. B	Nominal (Euros)
AU 30 Juin 2021	7 021 754	7 021 754	0	0	702 175
30/09/2021 - Emission d'actions gratuites	2 900	2 900			290
30/09/2021 - Emission d'actions gratuites	675	675			68
30/09/2021 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
23/07/2021 - Exercice de BSPCE	2 800	2 800			280
27/10/2021 - Augmentation capital via placement privé	107 992	107 992			10 799
28/10/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	14 303	14 303			1 430
03/11/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	23 256	23 256			2 326
08/11/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	31 980	31 980			3 198
30/11/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	17 241	17 241			1 724
16/12/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	12 212	12 212			1 221
20/12/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	8 231	8 231			823
27/12/2020 - Emission d'actions suite conversion OCA	16 737	16 737			1 674
31/12/2021 - Emission d'actions gratuites	9 475	9 475			948
04/01/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	33 472	33 472			3 347
21/01/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	1 378	1 378			138
27/01/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	21 084	21 084			2 108
04/02/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	18 433	18 433			1 843
08/02/2022 - Emission d'actions gratuites	225	225			23
17/02/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	10 768	10 768			1 077
21/02/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	3 076	3 076			308
01/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	19 012	19 012			1 901
07/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	5 385	5 385			539
08/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	38 167	38 167			3 817
09/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	38 167	38 167			3 817
11/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	61 069	61 069			6 107
12/03/2022 - Emission d'actions gratuites	900	900			90
14/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	157 760	157 760			15 776
21/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	58 035	58 035			5 804
24/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	70 064	70 064			7 006
07/04/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	16 460	16 460			1 646
21/04/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	28 103	28 103			2 810
06/05/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	28 777	28 777			2 878
16/05/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	29 197	29 197			2 920
18/05/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	92 457	92 457			9 246
30/05/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	57 417	57 417			5 742
21/06/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	63 660	63 660			6 366
07/07/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	2 820	2 820			282
20/07/2022 - Emission d'actions gratuites	2 900	2 900			290
08/08/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	51 948	51 948			5 195
11/08/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	75 567	75 567			7 557
08/09/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	48 077	48 077			4 808

22/09/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	15 424	15 424			1 542
25/09/2022 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
26/09/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	18 127	18 127			1 813
27/09/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	19 048	19 048			1 905
29/09/2022 - Emission d'actions gratuites	225	225			23
06/10/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	103 806	103 806			10 381
19/10/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	88 816	88 816			8 882
05/12/2022 - Emission d'actions gratuites	1 675	1 675			168
10/12/2022 - Emission d'actions gratuites	1 275	1 275			128
16/12/2022 - Emission d'actions gratuites	1 200	1 200			120
17/12/2022 - Emission d'actions gratuites	6 425	6 425			643
17/12/2022 - Emission d'actions gratuites	1 200	1 200			120
29/12/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	88 561	88 561			8 856
29/12/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	73 801	73 801			7 380
02/01/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	203 390	203 390			20 339
03/02/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	9 464	9 464			946
12/03/2023 - Emission d'actions gratuites	900	900			90
28/03/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	14 815	14 815			1 482
06/04/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	15 565	15 565			1 557
02/05/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	9 302	9 302			930
04/05/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	37 210	37 210			3 721
08/05/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	348 838	348 838			34 884
16/05/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	136 364	136 364			13 636
26/05/2023 - Emission d'actions suite conversion OCA (OCA1124)	246 575	246 575			24 658
AU 30 JUIN 2023	9 748 740	9 748 740	0	0	974 874

Bons de souscription d'actions

Des options sur actions ont été attribuées (i) à certains salariés et dirigeants sous forme de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE ») et sous forme de stock-options (« SO ») (ii) à six administrateurs indépendants du conseil d'administration sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA ») (iii) à des consultants scientifiques sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA ») (iv) à la société IPF dans le cadre du financement obligataire émis en octobre 2019 et dans le cadre du réaménagement de la dette en juillet 2020.

Les principales caractéristiques de ces plans de rémunération en actions sont détaillées dans le paragraphe 4.3.3.7 du Document d'Enregistrement Universel Amendé.

L'émission des obligations convertibles et le traitement en juste valeur des conversions en action d'obligations convertibles (Obligations OC1023 & OC1124) sont détaillés en note 7 et dans le chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel Amendé.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de cinq ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'État à long terme.

D'une manière générale, le coût des services rendus est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits conformément à IFRS 2. Le produit constaté selon IFRS 2, relative aux plans d'options sur actions, s'est élevé à 0,01 million d'euros en 2023.

Les BSA accordés à IPF sont traités différemment puisqu'ils font partie intégrante du financement de 15 millions d'euros dont a bénéficié la Société. Le coût des BSA à la date de leur attribution a été intégré au calcul du coût amorti de la dette, conformément à IAS 32. La réévaluation, à la date de clôture des états financiers, de la juste valeur des BSA impacte le résultat financier de la période. Pour mémoire, le prix d'exercice des BSA est fixé contractuellement à 8,57 euros. Il peut toutefois être revu à la baisse dans le cas d'une nouvelle émission d'actions à un prix inférieur. Les BSA émis se dénoueront donc par l'échange d'un nombre variable d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie (1 125 000 euros par tranche) et sont qualifiés, conformément à IAS 32, de dérivés passifs. En juillet 2020, la Société a obtenu un réaménagement de la dette avec un nouveau différé de paiement des échéances de 12 mois supplémentaires, les dates des échéances finales des deux tranches restant inchangées. En contrepartie de cet aménagement, le conseil d'administration de la Société a attribué à titre gratuit au profit du fonds IPF Fund II SCA SICAV FIAR un nombre total de 35 005 bons de souscription d'actions (BSA), selon des termes et conditions similaires à ceux des BSA attribués à IPF Fund II SCA SICAV FIAR au titre du contrat principal, avec un prix d'exercice des BSA à 7,70 euros. La juste valeur des BSA a été comptabilisée en P&L au 30 juin 2023.

Fin août 2023, IPF a exercé une partie des BSA et la Société a encaissé 500.000 euros. Cet exercice s'est traduit par l'émission de 204.919 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, au prix de 2,44 euros par action, représentant un montant nominal total de 20.491,90 euros et un montant total (prime d'émission incluse) de 500.002,36 euros.

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des plans de paiement donnant droit à des options sur actions :

Nature du plan	Bénéficiaires	Conditions de performance	Période d'acquisition des options	Prix d'exercice (euros)
BSPCE 2013 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	5,76
BSPCE 2013 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	5,76
BSA 2013	Administrateurs indépendants	Non	jusqu'au 1er janvier 2016	5,88
BSPCE 2014 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	34,99
BSPCE 2014 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2019	34,99
BSPCE 2014	Salariés et Dirigeants	Oui	dès réalisation des conditions de performance	34,99
SO 2015 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2019	55,64
SO 2015 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2020	71,12
BSPCE 2015	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	74,60
BSPCE 2016	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	61,73
BSA 2017	Consultant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	20,65
SO 2017 N°1	Salarié	Non	jusqu'au 1er janvier 2020	18,00
SO 2017 N°2	Salarié	Non	jusqu'au 1er janvier 2021	19,00
BSPCE 2017	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	16,00
SO 2018	Salariés	Non	jusqu'au 2 mai 2022	17,00
BSA IPF 2019 - Tranche A	IPF Partners	Non	immédiate au 11 octobre 2019	8,57
BSA IPF 2019 - Tranche B	IPF Partners	Non	immédiate au 10 décembre 2019	8,57
SO 2019	Salariés	Non	jusqu'au 10 décembre 2021	8,00
BSA IPF 2020	IPF Partners	Non	immédiate au 20 juillet 2020	7,70
BSA 2021	Administrateurs indépendants	Non	jusqu'au 19 mai 2024	8,93
OCA 2021	Vester Finance	Non	immédiate au 26 octobre 2021	0,12
BSA 2022	Administrateurs indépendants	Non	jusqu'au 14 décembre 2025	3,62
OCA 2022	Vester Finances	Non	immédiate au 30 novembre 2022	0,33

Les quantités d'options attribuées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nature du plan	Options émises	Options caduques	Options exercées	Options exerçables	Options non exerçables	Valorisation initiale (en milliers d'euros)
BSPCE 2013 N°1	28 000		7 700	20 300		107
BSPCE 2013 N°2	22 400	2 100	700	19 600		85
BSA 2013	20 000			20 000		69
BSPCE 2014 N°1	14 000	8 400		5 600		429
BSPCE 2014 N°2	5 600	5 600				172
BSPCE 2014	100 000	35 000		65 000		3 063
SO 2015 N°1	20 000	20 000				732
SO 2015 N°2	4 000	4 000				201
BSPCE 2015	40 000			40 000		2 220
BSPCE 2016	40 000	16 000		24 000		1 238
BSA 2017	40 000			15 000	25 000	307
SO 2017 N°1	13 000	13 000				375
SO 2017 N°2	40 000	39 909	91			375
BSPCE 2017	150 000	100 000		50 000		579
SO 2018	23 000	3 000		20 000		217
BSA IPF 2019 - Tranche A (*)	384 615			384 615		478
BSA IPF 2019 - Tranche B (*)	384 615			384 615		442
SO 2019	2 000	1 000		1 000		8
BSA IPF 2020	102 564			102 564		128
BSA 2021	10 215			6 810	3 405	91
OCA 2021 (oc1023)	6 568 422		6 405 132	163 290		171
BSA 2022	4 500				4 500	16
OCA 2022	6 568 422		3 050 000	3 518 422		3 351
TOTAL	14 585 354	248 009	9 463 623	4 840 817	28 405	14 853

Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées à certains salariés et/ou dirigeants de la Société depuis 2008. Les quantités attribuées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nom du plan	Attributions initiales	Attributions caduques	Attributions définitives	Attributions en cours
Plan 2008 N°1	42 000	2 100	39 900	
Plan 2008 N°2	5 600		5 600	
Plan 2009	5 600		5 600	
Plan 2010 N°1	5 600		5 600	
Plan 2010 N°1	5 600		5 600	
Plan 2015 N°1 - 10 ans	39 150	2 860	36 290	
Plan 2015 N°2.1	5 000		5 000	
Plan 2015 N°2.2	12 600	1 800	10 800	
Plan 2015 Dirigeant	5 000		5 000	

Plan 2016 Dirigeant	20 000	8 000	12 000	
Plan 2016 N°2	40 000	3 525	36 475	
Plan 2017	9 500	900	8 600	
Plan 2018 N°1	2 700	1 350	1 350	
Plan 2018 N°2	19 050	2 290	16 760	
Plan 2018 N°3	5 600	2 800	2 800	
Plan 2018 N°4	5 600		5 600	
Plan 2018 N°5	11 600	1 900	9 700	
Plan 2019 N°1	3 600	2 700	900	
Plan 2019 N°2	33 300	3 850	29 450	
Plan 2019 N°3	7 300	1 425	4 600	1 275
Plan 2020 N°1	9 600	6 000	2 700	900
Plan 2020 N°2	11 600		5 800	5 800
Plan 2020 N°3	2 700	1 350	900	450
Plan 2020 N°4	4 800	900	2 400	1 500
Plan 2020 N°5	22 000	2 000	9 050	10 950
Plan 2021 N°1	5 700	900	1 200	3 600
Plan 2022 N°1	6 200	550		5 650
Plan 2022 N°2	5 000			5 000
Plan 2022 N°3	16 400			16 400
TOTAL	368 400	47 200	269 675	51 525

Les mouvements sur les actions gratuites s'analysent comme suit :

En nombre d'actions	Exercice 2023 (6 mois)	Exercice 2022
Attributions en cours au 1er janvier	53 875	47 175
Nouvelles attributions	0	27 600
Attributions devenues définitives	900	17 425
Attributions devenues caduques	1 450	3 475
ATTRIBUTIONS EN COURS EN FIN DE PERIODE	51 525	53 875

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 0,1 million d'euros sur le premier semestre 2023.

Dividendes

Il n'y a eu aucune décision de distribution de dividendes au cours du premier semestre 2023.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Adocia a conclu un contrat de liquidité avec Kepler Capital Market le 19 mai 2014 suite à la résiliation d'un précédent contrat confié à DSF Markets. Adocia a alloué à ce nouveau contrat 15 026 titres Adocia et 300 000 euros en espèces.

Conformément aux termes du contrat de liquidité, la Société a décidé le 10 février 2015 de procéder à une reprise partielle des moyens affectés à ce contrat à hauteur d'un montant de 700 000 euros. Les moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets S.A ont été augmentés de 200 000 euros le 10 septembre 2015, puis de 250 000 euros le 12 février 2018.

Au cours du premier semestre 2023, le programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation et de liquidité des titres de la Société.

Au 30 juin 2023, la Société détenait dans le cadre de ce contrat 9 988 actions ainsi que 208 309,04 euros au crédit du compte de liquidité.

Note 7 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les prêts garantis par l'Etat ainsi que les emprunts obligataires.

Les dettes financières comprennent deux emprunts obligataires qui ont été contractés en octobre 2021 et en décembre 2022. Pour mémoire, le 26 octobre 2021, la Société avait procédé à l'émission de 6.568.422 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale d'un euro l'une (les « OC1023 »). Le 1er décembre 2022, la Société a de nouveau procédé à l'émission de 6.568.422 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale d'un euro l'une (les « OC1124 »). Les conditions contractuelles des OC1124 sont identiques à celles des OC1023 à savoir :

Ces « OC1124 » ont été émises à un prix égal à 95% de leur valeur nominale. Les OC ne porteront pas intérêt et pourront être converties en actions ordinaires à la demande de leurs porteurs, à tout moment et à un prix de souscription par action (le « Prix de Conversion ») égal au montant le plus bas entre (i) 4,4 euros (11,87 euros pour les OC1023) et (ii) 93% du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 15 jours précédant chaque demande de conversion, dans le respect de la limite fixée par l'Assemblée Générale, à savoir 80% de la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la demande de conversion.

Les OC pourront également être converties ou remboursées (en numéraire ou en obligations convertibles) à la demande de leur porteur en cas de survenance d'un cas de défaut.

Dans l'hypothèse où les OC n'auraient pas été intégralement converties et/ou remboursées à l'issue de la durée initialement prévue de 24 mois (prorogeable sous certaines conditions), elles seront intégralement remboursées par la Société à hauteur de 100% de leur valeur nominale.

Au 30 juin 2023, 6 405 132 obligations OC1023 (soit 98%) et 3 050 000 obligations OC1124 (soit 46 %) ont été converties. Le solde des obligations a été porté en dettes et évalué à la juste valeur par le résultat dans son ensemble conformément aux normes IFRS 9 et IAS 32.

La valorisation de ces OCA, à la date de souscription et de clôture des comptes a été confiée à un actuaire indépendant. Les obligations convertibles ne portant pas de taux d'intérêts, elles sont similaires à une option d'achat d'actions à prix d'exercice variable. Afin de refléter les caractéristiques des OCA (prix de conversion variable, dépendant du cours de l'action lors des conversions), notre actuaire a mis en œuvre une approche « Monte Carlo ».

Sur la base de cette approche, la juste valeur des OCA ressort à 3,5 millions d'euros au 30 juin 2023.

En juillet 2023, la société a émis des nouvelles obligations convertibles (OC0725) et l'ensemble des obligations convertibles en actions émises par la Société dites « OC1023 » « OC1124 » et « OC0725 » ont été intégralement converties au 1er septembre 2023 (cf. événements post clôture).

La Société a également contracté un emprunt obligataire, avec des bons de souscription (BSA) rattachés, d'un montant total de 15 millions d'euros auprès d'IPF Partners, via deux tranches de 7,5 millions d'euros chacune, respectivement les 11 octobre 2019 et 10 décembre 2019. Le prix d'exercice des BSA est fixé contractuellement à 8,57 euros. Il peut toutefois être revu à la baisse dans le cas d'une nouvelle émission d'actions à un prix inférieur. En juillet 2020, la Société a obtenu un réaménagement de la dette auprès d'IPF Partners. En contrepartie de cet aménagement, le conseil d'administration de la Société a attribué à titre gratuit au profit du fonds IPF Fund des BSA, selon des termes et conditions similaires à ceux des BSA attribués au titre du contrat principal, avec un prix d'exercice des BSA à 7,70 euros.

La valorisation de ces BSA, à la date de souscription a été confiée à un actuaire indépendant. Compte tenu de cette valorisation et des frais engagés par la Société en lien direct avec cet emprunt obligataire, un calcul de taux d'intérêt effectif (TIE) a été réalisé et sera utilisé, à chaque clôture comptable, pour actualiser le montant de la dette reconnue dans les comptes consolidés de la Société.

En date du 29 août 2023, IPF Partners a exercé une première partie de ses bons de souscription d'actions à hauteur de 204 919 actions, pour laquelle la Société a reçu un montant (prime d'émission incluse) d'environ 500 000 euros.

Aux termes du prêt obtenu auprès d'IPF Partners et suite à son réaménagement en juillet 2020, la Société s'est notamment engagée à respecter les obligations suivantes :

- ne pas contracter de nouvel endettement (au-delà d'un seuil par type d'endettement et d'un plafond global de 6,5 millions d'euros d'endettement),
- ne pas consentir de nouvelle sûreté ou garantie,
- maintenir une position de trésorerie minimum équivalente à dix millions d'euros,
- disposer d'un montant de trésorerie permettant de couvrir 6 mois de flux de trésorerie d'exploitation (Operating Cash Flow) incluant le service de la dette (cash covenant),
- ne pas changer de manière substantielle d'activité,
- ne pas procéder à des cessions d'actifs autrement que dans le cours normal des affaires, à des acquisitions ou à des créations de joint-ventures sans l'accord préalable d'IPF Fund II,
- respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui sont applicables à la Société.

Au 30 juin 2023, le Groupe n'était plus en conformité avec les engagements décrits ci-dessus, cependant, la société a procédé le 13 juillet 2023 au remboursement anticipé total de son prêt auprès d'IPF Partners pour un montant de 10,2 millions d'euros correspondant à la totalité de l'encours et des intérêts courus au titre de l'emprunt obligataire et les frais juridiques associés (cf. événements post clôture). Ce remboursement permet ainsi de libérer Adocia de tous les nantissements et sûretés qui étaient associés à cette dette.

Par conséquent, la dette IPF qui s'élève à 10,2 millions d'euros a été reclassée intégralement à court terme au 30 juin 2023.

En août 2020, Adocia a obtenu un prêt de 7 millions d'euros souscrit auprès de BNP, HSBC, LCL et Bpifrance sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Ces prêts ne font l'objet d'aucun paiement pendant la première année. En juin 2021, la Société a opté pour le différé d'un an complémentaire, les premiers remboursements en capital étant prévus en novembre 2022 avec une maturité inchangée à août 2026. Au 30 juin 2023, le capital restant dû s'élève à 5,9 millions d'euros. Dans le cadre des discussions qui s'étaient engagées depuis la fin du mois de mars avec ses banquiers, la Société avait demandé un aménagement de la dette PGE. En date du 04 août 2023, un accord a été signé avec les prêteurs des PGE (Prêts Garantis par l'Etat) contractualisant une franchise de remboursement des échéances en principal sur 12 mois à compter de cette date, générant ainsi une économie de 1,7 million d'euros.

Enfin, conformément à l'IFRS 16, une dette locative de 7,5 millions d'euros a été comptabilisée dans le cadre de l'opération de « Sale and Lease Back » réalisée en mars 2022 (cf. note 1 du présent document). Cette dette correspond à l'actualisation sur 12 ans des loyers prévus au contrat en adoptant un taux d'actualisation de 10%. Au 30 juin 2023, le capital restant dû s'élève à 6,9 millions et les intérêts courus à payer au titre de la période s'élèvent à 0,2 million d'euros soit une dette totale de 7,1 millions d'euros.

Fin juin 2023, le montant des dettes financières s'élève à 28,6 millions d'euros dont 10,5 millions d'euros à long terme.

Depuis le 30 juin 2023, la société s'est désendettée de manière très significative (cf. événements post clôture). En effet, les dettes qui s'établissaient à fin décembre 2022 à 24,1 m€ s'élèvent à la date du rapport semestriel à 5,4 m€ (hors IFRS16 et dérivés).

A fin juin 2023, la classification en courant et non courant est la suivante :

En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total 30/06/2023	Total au 31/12/2022
Avances remboursables	0	0	0	520
Emprunts bancaires	0	0	0	0
PGE	1 902	3 983	5 885	6 623
Emprunt IPF	10 157	0	10 157	10 210
Juste valeur des BSA accordés à IPF	1 937		1 937	1 829
Juste valeur des OCA 1023	171		171	167
Juste valeur des OCA 1124	3 351		3 351	6 584
Dette Lease Back (IFRS 16)	555	6 536	7 092	6 584
Autres dettes financières	0	0	0	7 277
TOTAL DETTES FINANCIERES	18 073	10 519	28 593	33 210

Ci-après, le détail des variations en normes IFRS de la juste valeur des OCA1023 et OCA1124 sur le premier semestre 2023 :

OC 1023	
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2022	167
Conversions d'actions	0
Autres (dont variation à la Juste Valeur)	4
VALEUR AU 30 JUIN 2023	171
OC 1124	
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2022	6 584
Conversions d'actions	(2 892)
Autres (dont variation à la Juste Valeur)	(341)
VALEUR AU 30 JUIN 2023	3 351

Ci-après, le détail des octrois et remboursements d'avances pour le premier semestre 2023 :

<i>En milliers d'euros</i>	Montant	Coût historique
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2022	520	0
Part à long terme	0	
Part à court terme	520	
Abandon de créance	(520)	
Octroi de l'exercice		
Remboursement de l'exercice		
Actualisation sur octroi de l'exercice		
Charges financières	0	
VALEUR AU 30 JUIN 2023	0	0
Part à long terme	0	
Part à court terme	0	

En date du 16 janvier 2023, la Société a reçu un courrier de Bpifrance (ex OSEO) qui atteste de l'échec technique total du programme et prononce l'abandon de la créance restante à rembourser, soit un total de 520 000 euros. En conséquence, la Société est totalement déliée de ses engagements vis-à-vis de Bpifrance au titre de son contrat d'aide à l'innovation conclu le 25 avril 2012.

Note 8 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Avantages au personnel	Autres provisions LT	Provisions pour risques et charges - part à moins d'un an	TOTAL
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2022	967	0	(0)	967
Dotations	60			60
Reprise avec utilisation			0	0
Reprises sans utilisation				0
VALEUR AU 30 JUIN 2023	1 027	0	0	1 027

Les provisions sont constituées principalement de la provision pour indemnités de départ à la retraite. Elle a été estimée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective 176. Cette provision a augmenté sur les six premiers mois de 2023 à hauteur de 0,1 million d'euros.

Note 9 Fournisseurs et autres passifs courants

Les passifs courants de la Société s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Fournisseurs	6 550	6 414
Comptes auxiliaires fournisseurs	3 824	3 757
Factures non parvenues	2 726	2 657
Autres passifs courants	3 263	2 992
Dettes fiscales et sociales	2 805	2 080
Autres dettes	190	89
Produits constatés d'avance	269	823
TOTAL PASSIFS COURANTS D'EXPLOITATION	9 813	9 406

L'intégralité des dettes fournisseurs et des autres passifs courants a une échéance à moins d'un an et concerne des dépenses courantes.

Le poste « fournisseurs » s'élève à 6,6 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le poste « dettes fiscales et sociales » comprend les rémunérations dues, les dettes auprès des organismes sociaux et autres dettes fiscales et sociales. Il s'élève à 2,8 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique principalement par le décalage exceptionnel des dates de règlement des cotisations sociales patronales concernant le deuxième trimestre 2023.

Le poste « autres dettes » comprend les jetons de présence dus qui s'élèvent à 0,2 million d'euros au 30 juin 2023 contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2022.

Les passifs courants d'exploitation s'élèvent à 9,8 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 9,4 millions par rapport au 31 décembre 2022.

Note 10 Résultat opérationnel

En milliers d'euros	Notes	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Produits opérationnels		3 901	10 418
Contrats de recherche et revenus de licences	11	1 627	7 349
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	12	2 274	3 069
Charges opérationnelles		(11 199)	(15 509)
Achats consommés		(412)	(1 143)
Charges de personnel	14	(4 763)	(5 391)
Charges externes	13	(5 689)	(8 551)
Impôts et taxes		(96)	(130)
Dotations aux amortissements & provisions	15	(238)	(294)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(7 298)	(5 090)
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	0	11 199

RESULTAT OPERATIONNEL

(7 298)

6 108

Répartition des charges par destination :

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Dépenses de recherche et de développement	(8 565)	(12 794)
Frais généraux	(2 634)	(2 715)
CHARGES OPERATIONNELLES	(11 199)	(15 509)

Les frais de recherche et de développement se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Achats consommés	(412)	(1 143)
Charges de personnel	(4 709)	(5 308)
Paievements en actions	(54)	(82)
Charges externes	(5 689)	(8 551)
Impôts et taxes	(96)	(130)
Dotations aux amortissements et provisions	(238)	(294)
CHARGES OPERATIONNELLES	(11 199)	(15 509)

Note 11 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Contrat de recherche et de collaboration	161	2 453
Revenues des licences	1 466	4 896
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 627	7 349

Le chiffre d'affaires de la Société provient essentiellement des accords de licences et de collaboration signés avec la société Tonghua Dongbao (THDB) pour le développement, la production et la commercialisation de BioChaperone® Lispro et BioChaperone® Combo en Chine et dans d'autres territoires d'Asie.

Le chiffre d'affaires reconnu sur le premier semestre de l'année 2023 de 1,6 million d'euros reflète principalement les dernières prestations fournies par les équipes d'Adocia dans le cadre de la collaboration signée avec THDB sur le projet BioChaperone® Combo pour la conduite de trois études cliniques en Europe. Il intègre également 0,5 million d'euros de revenus liés à l'étude de faisabilité en cours sur AdOral®.

En 2022, sur la même période, le chiffre avait été impacté à hauteur de 4,8 millions euros par l'encaissement en mai 2022 du paiement d'étape généré à la suite du recrutement et du dosage du premier patient dans le programme de Phase 3 lancé avec BioChaperone Lispro par THDB en Chine.

Enfin, les revenus de licence intègrent également l'impact de l'application des normes IFRS 15 sur le traitement du paiement initial reçu de THDB en 2018, à la signature des contrats de licences. Ce paiement a été amorti sur la durée de développement prévu initialement au contrat et se traduit par un montant de 161 K€ pour le premier semestre 2023, comparé à 159 K€ pour le premier semestre 2022.

Note 12 Autres revenus

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Crédit d'impôt recherche	1 754	3 069
Autres	520	0
AUTRES REVENUS	2 274	3 069

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1,8 million d'euros au 30 juin 2023, comparé à 3,1 millions d'euros au 30 juin 2022, en lien avec la diminution des charges opérationnelles sur le premier semestre 2023. Les autres revenus comprennent également l'abandon de créance de 0,5 million d'euros de Bpifrance sur le programme Hinsbet initié en 2012 et abandonné.

Note 13 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les coûts des études précliniques, des essais cliniques, les dépenses de sous-traitance, les coûts de propriété intellectuelle, les honoraires et les frais généraux. Ces dépenses s'élèvent à 5,7 millions d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 2,9 millions d'euros par rapport à la même période en 2022. Cette diminution est principalement liée à la fin des développements cliniques réalisés sur BC Combo dans le cadre de la collaboration avec THDB.

Note 14 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Salaires et indemnités	3 345	3 745
Charges sociales	1 364	1 563
Paiements fondés sur les actions	54	82
CHARGES DE PERSONNEL	4 763	5 391

	30/06/2023	30/06/2022
Techniciens	46	52
Cadres	54	60
EFFECTIF TOTAL	100	112

Au 30 juin 2023, la Société comptait 35 chercheurs titulaires d'un doctorat en science, médecine ou pharmacie soit 35% de l'effectif total. Près de 75% des effectifs sont directement affectés aux opérations de recherche et développement.

Les charges de personnel, hors paiements fondés sur les actions, se sont élevées à 4,7 millions d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 11% par rapport au 30 juin 2022. Cette diminution reflète la baisse des effectifs qui sont passés de 109 Equivalents Temps Plein (ETP) en 2022 à 97 ETP au 30 juin 2023.

Note 15 Amortissements et pertes de valeur

Les dotations nettes aux amortissements et aux provisions s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Amortissements et Provisions sur immobilisations	228	341
Dotations immobilisations corporelles	124	274
Dotations immobilisations incorporelles	13	3
Dotations immobilisations crédit-bail	0	17
Dotations immobilisations lease back	91	47
Dotations / Reprises aux Amortissements et Provisions	10	(47)
Provisions pour risques et charges (dotations)	7	0
Provisions pour risques et charges (reprise)	(8)	(45)
Provisions sur actif circulant (dotations)	12	(3)
Provisions sur actif circulant (reprise)		0
AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR	238	294

Note 16 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Coût de l'endettement financier net	(2 010)	(1 417)
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	61	5
Intérêts calculés sur emprunts et avances conditionnées	(1 393)	(1 342)
Réévaluation de la juste valeur des OCA 1023	(4)	(248)
Réévaluation de la juste valeur des OCA 1124	(565)	0
Réévaluation de la juste valeur des BSA IPF	(109)	167
Perte et gains de change	(79)	221
Autres produits et charges financières	(3)	(182)
RESULTAT FINANCIER	(2 092)	(1 379)

Le résultat financier négatif de 2,1 millions d'euros au 30 juin 2023 et de 1,4 million d'euros au 30 juin 2022 s'expliquent principalement par les intérêts générés par l'emprunt obligataire souscrit auprès d'IPF Fund II en octobre 2019 et par l'impact de la réévaluation à la juste valeur des OCA (-0,3 million d'euros vs 2022).

Note 17 Résultat par action

	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
RESULTAT NET CONSOLIDE (En milliers d'euros)	(9 392)	4 252
Nombre moyen d'actions	9 149 175	7 683 919
RESULTAT NET (PERTE) PAR ACTION (en euros)	(1,03)	0,55
RESULTAT NET (PERTE) PAR ACTION PLEINEMENT DILUE (en euros)	(1,03)	0,51

Note 18 Parties liées et rémunérations des mandataires sociaux

Les principales parties liées sont les principaux dirigeants de la Société, ainsi que ses administrateurs.

Les rémunérations versées aux parties liées sont décrites dans le tableau ci-après.

En milliers d'euros	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)
Avantage court terme	463	552
Avantages postérieurs à l'emploi	132	137
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paielements fondés sur des actions	0	0
TOTAL REMUNERATIONS VERSEES AUX PARTIES LIEES	595	689

Note 19 Engagements hors bilan

Afin de garantir le remboursement des obligations émises par la Société au profit d'IPF Fund II, cette dernière a consenti un nantissement sur certains de ses actifs et en particulier :

- un nantissement de droit français des comptes bancaires et des comptes titres de la Société ;
- un nantissement des principaux droits de propriété intellectuelle (*Core IP*) de la Société enregistrés en France, en Europe, aux USA et en Chine assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de brevets de droit français, un acte de nantissement de droit de l'état de New York et un acte de nantissement de droit chinois sur les familles suivantes :
 - o Insuline FAST (BC lispro et HinsBet) : WO2014076423
 - o Combinaison d'insuline basale, notamment l'insuline glargine, et d'insuline prandiale : WO2019110773
 - o Combinaison d'insuline prandiale et de suppresseur de glucagon à effet prandial : WO2019020820
- un nantissement des créances commerciales de la Société assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de Créances de droit français.

Étant précisé que la constitution de sûretés complémentaires pourrait à l'avenir être requise par IPF Fund II, notamment sur les stocks d'une valeur supérieure à 250 000 euros et les droits de propriété intellectuelle développés ou acquis à l'avenir.

Ces sûretés pourront être mises en œuvre par IPF Fund II en cas de défaut de paiement de la Société ou sur demande d'IPF Fund II en cas de survenance de tout cas de défaut stipulé dans le contrat d'émission. La mise en œuvre de ces sûretés entraînerait l'attribution judiciaire, la vente forcée ou, selon le cas, le transfert de propriété de l'actif nanti au profit d'IPF Fund II.

Au 30 juin 2023, le Groupe n'était plus en conformité avec les engagements décrits ci-dessus, cependant, la société a procédé le 13 juillet 2023 au remboursement anticipé total de son prêt auprès d'IPF Partners pour un montant de 10,2 millions d'euros correspondant à la totalité de l'encours et des intérêts courus au titre de l'emprunt obligataire et les frais juridiques associés (cf. événements post clôture).

Ce remboursement permet ainsi de libérer Adocia de tous les nantissements et sûretés qui étaient associés à cette dette.



3

Chapitre 3

- 3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR L'INFORMATION
FINANCIERE SEMESTRIELLE 2023

41

3

3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

3

Adocia

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

ODICEO
115, boulevard de Stalingrad
CS 52038
69616 Villeurbanne
S.A.S. au capital de € 275 000
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Adocia

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Adocia, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.4.1 Base de préparation des états financiers » des comptes semestriels consolidés condensés qui expose les éléments qui sous-tendent la continuité d'exploitation.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Villeurbanne et Lyon, le 18 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Xavier Graz

Sylvain Lauria



Chapitre 4

4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

46

4

4 Attestation du responsable de l'information

4

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé arrêtés au 30 juin 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation d'Adocia, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le 18 septembre 2023



Olivier Soula
Directeur Général



ADOCIA

innovative medicine
for everyone, everywhere

115 avenue Lacassagne
69 003 Lyon – FRANCE

Tél. +33 4 72 610 610

Fax. +33 4 72 363 967

www.adocia.com

